



avril 2025

ADC toutes et tous en grève le 7 MAI !



Les Agents De Conduite seront acteurs de la semaine noire

Le 7 mai 2025 sera une journée déterminante pour nos revendications. Elle s'inscrit dans une semaine de revendications communes où nos liaisons métiers ont réussi à trouver et à poser une stratégie qui va permettre d'exposer leurs revendications.

Le 6 mai grève des agents du Matériel

Solidaires
SUD
Rail



Le 7 mai grève des ADC

Solidaires
SUD
Rail



Les 9, 10 et 11 mai grève des ASCT

Solidaires
SUD
Rail

Nos revendications sont légitimes !!!

C'est grâce au travail quotidien des cheminotes et cheminots que la SNCF dégage des bénéfiques records au fil des années...

-  Les Agents de conduite réclament maintenant un juste retour de leur investissement au travail au travers une revalorisation de leur prime traction;
-  C'est dans ce cadre non contraint financièrement que nous demandons une refonte de la prime traction car son mode de calcul est incompréhensible pour la majorité des agents (**cf verso**)
-  Une sécurisation à 100% de la prime traction. Quelque soit l'arrêt de travail nous avons produit pour l'entreprise, il n'est pas normal que notre travail se voit effacé à cause d'un arrêt.

La direction doit nous entendre et elle a jusqu'au 4 mai pour répondre favorablement à nos revendications. C'est elle, seule, qui portera la responsabilité d'un mouvement si elle refuse de nous rendre le fruit de notre travail.

Avec 1,55 milliard de bénéfice, les ADC comme tous les autres salariés du groupe sont en droit d'attendre un retour significatif sur leur prime traction.

La Prime Traction Forfaitaire

Cette prime constitue le socle de rémunération des ADC. Elle est fixe et commune à toutes et tous les ADC, quel que soit le nombre de kilomètres parcourus. Elle reconnaît les compétences de base, la formation spécifique des conducteurs, ainsi que les contraintes générales du métier (responsabilité de la conduite, technicité, sécurité).

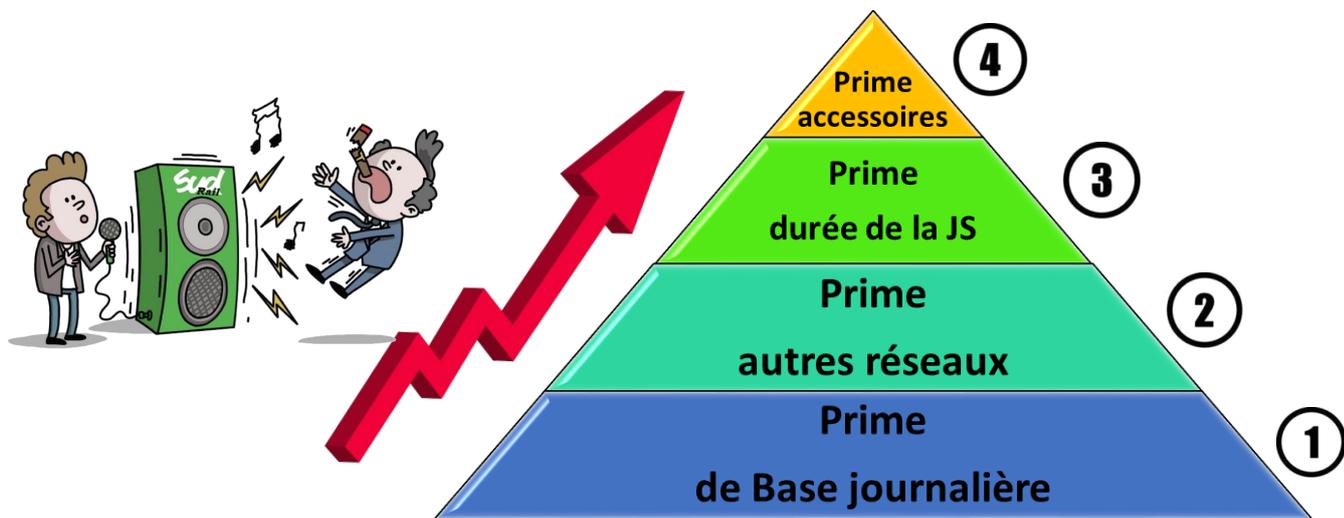
Les montants repris ci-dessous sont cumulatifs :

1 Prime de Base journalière :
 Conducteur TER / Transilien : **60 € par JS**
 Conducteur Intercités / Fret : **70 € par JS**
 Conducteur CRTT / CRML : **55 € par JS**
 Conducteur TGV : **75 € par JS**

2 Prime autres réseau :
 200 € réseau RATP dès le 1er km
 250 € Prime « TGV » ex Taux D pour les TA
 200 € réseau étrangers (Allemagne, Suisse, Luxembourg, etc...)
 200 € prime « vitesse » pour vitesses supérieures ou égale à 200 km/h (TER 200, TGV, etc..)

3 Prime durée de la JS :
 Enfin parce qu'il serait inéquitable de percevoir une prime équivalente lorsque l'on travaille plus longtemps il est proposé :
 Prime forfaitaire de **20 €** pour toute journée ayant une amplitude de plus de 6h00.
 Prime forfaitaire de **30 €** pour toute journée ayant une amplitude de plus de 7h00.
 Prime forfaitaire de **40 €** pour toute journée ayant une amplitude de plus de 8h00.
 Prime forfaitaire de **50 €** pour toute journée ayant une amplitude de plus de 9h00.

4 Prime accessoire par JS
 EAS_ → **10 €**
 Moniteur → **20 €**
 (Pour toute action de monitorat: TGV, reprise, EM etc...)



Enfin, nous revendiquons une sécurisation totale (100%) de la Prime De Traction Forfaitaire en cas de maladie, calculée sur la moyenne des 12 derniers mois de travail.

Revendications complémentaires pour les EVS :

- Le samedi : **40 €** par jour travaillé, **Jour férié et dimanche : 80 €** par jour férié travaillé (hors déplacement).
- Heure de nuit et milieu de nuit **majoré de 30%**
- Passage en heure de nuit de 21h à 7H
- Majoration des heures de déplacement de 20%
- Une prime pour les journées « SU » de **30€** pour les deux premières par mois, puis rémunérée à hauteur de la PMJR à partir de la troisième + une rémunération de **5€** de l'heure pour les « D.A.D ».



Rejoins-nous !!!

